



AR PREFECTURE

017-200041523-20200826-DEC388_2020-AU
Reçu le 26/08/2020Décision n° 388 / 2020
AB**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 8 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de conclure un contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec;

- SEA ART, pour la représentation d'Antigone au Centre des Congrès le 20 novembre 2020. Le montant de ce contrat est de 3 692,50 € TTC.

Fait à Jonzac,
Le 26 AOUT 2020Le Président
Claude BELOTCommunauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex